

Bonjour à vous,

Suivant les discussions des derniers jours, voici quelques orientations en regard de la planification de la reprise graduelle des activités physiques, sportives, de loisir et de plein air pour la saison estivale. Comme mentionné à plusieurs reprises, des ajustements seront proposés par la Direction nationale de la santé publique selon l'évolution du portrait épidémiologique de la COVID-19 que nous connaissons au Québec.

Comme convenu, voici quelques informations complémentaires qui permettront au Secteur du Loisir et du Sport (SLS) du MEES de poursuivre sa réflexion à l'égard de la pratique des différentes activités lors d'une éventuelle phase de reprise progressive. Nous comprenons que pour certains, un processus créatif devra être mis en œuvre afin d'y arriver.

En plus du respect du critère de distanciation physique de 2 mètres, les éléments suivants doivent également être considérés dans l'analyse :

- L'activité est-elle réalisée à l'intérieur ou à l'extérieur?
- Est-ce que des installations permettant d'assurer les mesures d'hygiène de base, comme le lavage fréquent des mains, sont accessibles?
- Est-ce qu'il s'agit d'une activité pratiquée individuellement ou collectivement?
- Est-ce que le cadre proposé minimise les contacts entre les personnes?

En tenant compte de ces paramètres, le SLS entrera en contact avec les partenaires concernés pour colliger l'information qui servira à établir des directives liées à chacune des activités afin de s'assurer de la faisabilité d'un retour graduel et sous quelles formes.

Par la suite, le SLS s'assurera que les informations colligées seront partagées avec les partenaires concernés pour en vérifier la faisabilité et permettre la reprise progressive des activités.

Je réitère que les grands rassemblements publics sont proscrits. Des précisions sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/rassemblements-evenements-covid19/>

Nous vous invitons également à consulter le document de l'Agence de santé publique du Canada qui ajoute quelques critères qui pourraient être utiles dans l'évaluation et dans l'organisation d'activités : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/rassemblement-masse-fonde-risques.html>

De plus, nous vous suggérons de consulter le site web suivant qui présente toutes les dernières informations les plus à jour :

https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/?gclid=EAIaIQobChMIInrLY6bnt6AIVEq_ICh1rCAD9EAAYASAAEgJEEvD_BwE

Des rubriques rassemblent plusieurs informations, telles que la situation au Québec, les symptômes et les traitements, l'évolution quotidienne, le guide autosoins COVID-19 et les mesures prises par décrets.

Par ailleurs, nous portons à votre attention que l'INSPQ a produit des recommandations intérimaires sur les eaux de baignade qui sont disponibles en ligne en suivant le lien suivant : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/eau-potable-eau-baignade>. Bien que cette directive pourrait être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances, elle est valide à l'heure actuelle.

France Vigneault
Directrice du sport, du loisir et de l'activité physique